



Appel à projet

VILLEURBANNE EN PARTAGE

Une résidence d'artiste(s) portée par le Rize, Ville de Villeurbanne

2022-2023

Référent Rize

Géraldine Huet
Chargée des projets partagés et des relations au territoire
04 37 57 17 08
geraldine.huet@mairie-villeurbanne.fr

Sites web : <http://lerize.villeurbanne.fr> et <http://lerizeplus.villeurbanne.fr>

Objet de l'appel à projet

Résidence d'artiste(s)

Contexte

Espace culturel original ouvert en 2008, le Rize a pour vocation de transmettre un récit partagé de Villeurbanne, construit à plusieurs voix à partir des archives, du territoire, des mémoires des habitant·e·s et des travaux de chercheurs·ses associé·e·s. Le Rize réunit en un même lieu les archives municipales de Villeurbanne, une médiathèque, un pôle de recherche en sciences humaines et sociales et des espaces culturels et pédagogiques.

La politique culturelle et pédagogique du Rize est organisée autour de trois fils conducteurs annuels, qui structurent une saison allant de l'automne à l'été :

- un fil conducteur « patrimonial », matérialisé par une exposition,
- un fil conducteur « quartier », que le Rize met à l'honneur durant la saison,
- un fil conducteur « résidence », qui permet au Rize de renforcer ses capacités à entrer en relation avec les habitant·e·s et à se projeter sur le territoire.

Chacun de ces fils conducteurs est accompagné par une programmation culturelle et des actions de médiation.

Ces fils conducteurs permettent d'explorer l'histoire et le territoire de Villeurbanne selon des approches et des langages complémentaires, offrant la possibilité de varier les modes d'échange avec les habitant·e·s et donc de valoriser la diversité des parcours des personnes concernées : expositions, spectacles, lectures, concerts, colloques, débats, projections de films, ateliers, explorations urbaines... Pour information, en 2022/23, le Rize abordera la thématique du textile à Villeurbanne et explorera les patrimoines et initiatives citoyennes d'un quartier qui reste à déterminer. Il n'y a aucune obligation ou contre-indication à faire coïncider le thème du projet de résidence avec l'un de ces deux fils conducteurs.

Le sujet traité dans le cadre de la résidence sera quoi qu'il en soit en lien avec les thématiques pérennes du Rize, qui prennent leur signification dans l'histoire de Villeurbanne et résonnent encore aujourd'hui, à savoir :

- Villeurbanne : une commune qui défend depuis plus d'un siècle sa singularité à côté de Lyon, dont l'histoire politique, culturelle et sociale permet de réfléchir au devenir des villes anciennement industrielles, dans un contexte de métropolisation.
- La culture ouvrière : marquée par l'industrialisation massive de son territoire, Villeurbanne a longtemps affirmé avec fierté son identité ouvrière. Alors que les traces de cette histoire s'effacent, il est devenu nécessaire de travailler sur la transmission de la mémoire sociale ouvrière et de l'héritage industriel.
- Les migrations : l'expérience migratoire caractérise l'histoire du peuplement de Villeurbanne, dont la croissance démographique rapide a accompagné le développement industriel.

Descriptif du projet

La résidence a pour objectif premier de mobiliser des habitant·e·s acteurs·rices de leur territoire autour de démarches créatives et expérimentales, afin d'exprimer un rapport sensible à leur ville, de l'appréhender et de se l'approprier différemment. Une démarche qui contribue ainsi à la construction de récits partagés sur Villeurbanne.

Dans cet appel à projet, le terme « habitant·e » est entendu comme suit : tout acteur du territoire villeurbannais, toute personne qui le traverse ou le transforme, y réside, y travaille, y étudie, y pratique des activités de loisirs...

L'approche artistique est conçue de manière large : elle désigne toutes les formes et tous les dispositifs qui contribuent à des processus de création et/ou d'expérimentation sur et à partir du territoire villeurbannais, dans ses dimensions historiques, mémorielles, patrimoniales, sociales, culturelles... Outre les formes désignées couramment comme « artistiques » (installations, théâtre, écriture, littérature, danse, musique, arts de la rue, arts plastiques, arts visuels, arts numériques...) peuvent être envisagées des démarches de conception et de fabrication (architecture, design...) qui se situent à la croisée de la création artistique, de l'innovation technologique et de l'innovation sociale. Il s'agit donc avant tout d'une résidence, génératrice de dispositifs permettant de mobiliser et d'associer un panel divers de parties prenantes (artistes, habitants, acteurs associatifs...) à travers des démarches créatives.

La dimension participative des projets étant essentielle pour le Rize, la réponse à l'appel à projet doit indiquer quels niveaux et méthodes de participation sont envisagés. Le terme « participation » est entendu comme une démarche engagée dans laquelle toute personne participante assume une posture active, de manière individuelle ou collective, tout au long d'un processus d'expression, de valorisation ou de transmission de son histoire, son parcours, son discours, ses savoirs, ses liens avec son cadre de vie. Ces contributions doivent être conçues comme étant de même valeur que celles de(s) l'artiste(s). Il s'agit donc moins de porter un projet artistique personnel en se nourrissant des apports du public que de se mettre au

service des participant·e·s en vue de produire des savoirs, des expériences, des expressions communes.

Le Rize porte un projet d'équipement inscrit dans les droits culturels. Le jury sera donc vigilant à ce que l'équipe retenue se positionne par rapport aux questions suivantes : chacun des acteurs est-il considéré comme porteur de savoirs à transmettre à d'autres ? Comment le projet favorise-t-il le développement d'espaces publics de participation, d'échanges, de contributions ? Comment le projet permet-il aux personnes d'aller plus loin dans la connaissance de leurs propres références culturelles et de celles des autres ? Comment favorise-t-il le développement et l'échange des savoirs ?

Type d'intervention souhaitée

- Une résidence qui se déploie dans différents quartiers de Villeurbanne, notamment ceux dont les populations sont les plus éloignées géographiquement et socialement des lieux culturels institutionnels.
- Une résidence qui décline un lien avec le territoire et/ou la mémoire de Villeurbanne.
- Une résidence qui s'intègre au projet du Rize et s'appuie sur les différents pôles qui le composent (médiathèque, archives, recherche, ressources, action culturelle), à travers notamment une présence régulière au sein de l'équipement. Des réunions de travail et de préparation en amont et au cours de la résidence sont prévues, ainsi qu'un accompagnement par la chargée des projets partagés.

Intérêt / opportunité de ce projet pour le Rize

- Renforcer le Rize dans sa capacité à être présent sur le territoire, à entrer en relation avec les habitant·e·s et à coproduire des récits de territoire polyphoniques.
- Mettre en valeur le terreau associatif et les initiatives d'habitant·e·s à travers une démarche créative.
- Impulser des processus et produire des traces qui s'inscrivent dans la durée.

La résidence pourra s'appuyer sur les réseaux associatifs villeurbannais. Le mélange des genres entre pratiques artistiques au sens large et valorisation du territoire (mémoires, patrimoines, pratiques culturelles, regards esthétiques...) est envisagé dans la perspective de propositions originales, inventives, ludiques, participatives/inclusives et dans l'optique de permettre des échanges entre des populations diversifiées.

Tout au long de la résidence, le Rize aura un rôle d'accompagnement et de facilitation de la démarche portée par l'équipe accueillie.

La personne en charge des projets partagés au Rize est notamment missionnée sur le suivi de cette résidence. À ce titre, elle précise avec l'équipe les contours de la résidence, elle facilite les contacts avec le territoire. Elle fait des points réguliers avec l'équipe pour s'informer de l'avancée du projet et éventuellement faire des réajustements. Elle guide l'équipe dans l'appropriation des différentes ressources que peut apporter le Rize (médiathèque, archives, communication...). La méthodologie de travail choisie est donc l'échange et la co-construction plutôt que la mise à disposition de ressources (publics, contacts, documents...). Selon les besoins et les possibilités d'aménagement dans l'équipement, il est aussi apprécié que l'équipe puisse venir travailler régulièrement au Rize pour s'immerger dans le lieu et mieux connaître l'équipe qui y travaille.

Déroulement de la résidence

La résidence se déploie sur une période de 12 mois : de juillet 2022 à juin 2023.

Les deux premiers mois (juillet et août 2022) sont consacrés à un temps préparatoire d'appropriation du territoire, de consultation des ressources existantes, d'identification des partenaires potentiels, de mise en partage des intentions et questionnements du projet et de précision des modalités d'intervention des artistes et chercheur.se.s avec l'équipe du Rize.

Puis, la période de septembre 2022 à juin 2023 est indiquée pour une présence effective sur le territoire et la mise en œuvre des actions et interventions proposées.

Tout au long de la résidence, l'équipe accueillie s'engage à documenter les différentes étapes de travail (journal de bord, compte-rendu, photos, etc.) et à en faire don au Rize à l'issue du projet, dans le but d'archiver le processus-même de résidence.

Budget

Un budget compris **entre 15.000 et 18.000 euros TTC** (le Rize étant un service de la Ville de Villeurbanne, collectivité territoriale, la TVA n'est pas récupérable) est consacré au projet dans sa globalité, incluant à la fois les frais de résidence et les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Les dépenses de communication seront prises en charge directement par le Rize, en sus de cette enveloppe.

Un budget détaillé des dépenses est à fournir dans le dossier. Il doit faire apparaître clairement les différents postes budgétaires.

Contenu de la proposition

Toute proposition est la bienvenue dans la mesure où elle s'intègre aux objectifs de ce projet. En particulier, notre choix prendra en compte :

Critères de sélection de la proposition artistique :

Coefficients :

- **le prix de la proposition** **20%**
- **la qualité et la pertinence du projet au regard de :** **80%**
 - l'approche participative du projet, la méthodologie
 - la déclinaison et le degré d'appropriation des thématiques générales et des ressources documentaires du Rize
 - la valorisation du territoire de Villeurbanne

Sur la base de ces critères, plusieurs projets seront présélectionnés et feront l'objet d'une audition en vue d'une sélection finale.

Calendrier de l'appel à projet

Diffusion de l'appel à projet : 6 décembre 2021

Date limite de réception des propositions : 31 janvier 2022 à 19h

Présélection des projets : semaine du 14 mars 2022

Rencontre des porteurs de projets présélectionnés : semaine du 21 mars 2022

Choix définitif du projet artistique : fin mars 2022

NB : le calendrier et les modalités de la résidence sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions sanitaires.

Documents à joindre à la réponse

- Une présentation des artistes impliqué·e·s dans le projet : curriculum vitæ et/ou références d'actions, d'expériences, de créations, de publications
 - Une note d'intention décrivant le projet artistique et la méthodologie de travail
 - Un budget détaillant les postes de dépenses
 - Un calendrier d'intervention prévisionnel
-

Réponse à adresser par courrier électronique à :

geraldine.huet@mairie-villeurbanne.fr

Pour les dossiers excédant 5 Mo, il est préférable de les transmettre par l'intermédiaire d'une plateforme d'envoi de fichiers volumineux (Smash, WeTransfer, Cloud Transfer, Swisstransfer...)